

## CU-CL ordinaire du 18 février 2022

### Présent(e)s :

Céline ARNATHAU

Lionel BRAZIER

Hélène BROUTIN

Bernard CARCY

Rémy FROISSART

Lison LAROCHE\*

Sylvie HURTREZ-BOUSSES

Florian LIEGEOIS

Anne POINSIGNON

Nil RAHOLA

Franck REMOUE

Ana RIVERO

Frédéric SIMARD

Ange TCHAKOUNTE

Baptiste VERGNES\*

\*Secrétaires de séance chargés de la rédaction du compte-rendu

### 1. Prochains CUCL

Un Evento est en cours pour fixer la date des réunions ordinaires du CUCL pour 2022. Nous prévoyons 4 réunions sur 2022-début 2023, pour accompagner les moments clés de la vie de l'Unité :

- CUCL avril-mai 2022 : préparation de l'AG annuelle (secrétaires de séance : Ange et Florian)
- CUCL juin 2022 : recommandations/droit de regard sur demande de moyens (voir point 2) (secrétaires de séance : Céline et Hélène)
- CUCL août/sept 2022 : recommandations et priorisations sur les demandes pour 2023 (secrétaires de séance : Lionel et Bernard)
- CUCL janvier 2023 : ventilation budgétaire (secrétaires de séance : Rémy et Sylvie)

Les secrétaires de séance identifiés veilleront à ce qu'un Ordre du Jour soit diffusé au moins 15 jours avant la tenue de ces réunions du CUCL.

### 2. Droit de regard du CUCL sur les affectations/demandes de postes IT/demandes de mobilités

En réponse à plusieurs demandes des différents collèges constitutifs du CUCL concernant la demande annuelle de moyens et, en particulier, le processus de priorisation des outils de mobilité au Sud proposés par l'IRD, le DU rappelle les procédures en place et la stratégie de l'Unité pour préparer et défendre nos demandes.

Les demandes de « Projection au Sud » (MLD, expats, mobilités Sud-Sud-Nord) sont introduites en septembre dans l'outil DAM de l'IRD (Demande Annuelle de Moyens). Toutes ces demandes doivent être regroupées et interclassées, qu'il s'agisse d'une nouvelle affectation, d'une prolongation d'affectation, d'une MLD ou d'une mobilité SSN. Les bourses

de thèse, postes de VI/VSC, postes IT et autres crédits spécifiques sont traités à part, et doivent également être priorités. L'IRD affiche ses priorités (thématiques, géographiques) par une lettre au DU courant Juin, qui donne un cadre général.

Ces outils doivent nous permettre de dérouler notre stratégie scientifique globale qui s'organise avant tout dans les DS. Ainsi, chaque DS organise ses demandes qu'il priorise en interne. Les fiches individuelles doivent être rédigées avec soin et mettre en avant la qualité de la science et du partenariat qui sera mobilisé, ainsi que les moyens qui seront dédiés au programme et son insertion dans la stratégie scientifique de l'équipe, du DS et de l'Unité. Chaque binôme présente ses demandes prioritées au Copil début septembre, qui en vérifie la pertinence et s'accorde sur un interclassement, en respectant les priorités de chaque DS. Le DU soumet l'ensemble des demandes au Département SAS de l'IRD via l'outil DAM, accompagnées d'un argumentaire général qui positionne chaque demande par rapport à la stratégie scientifique globale de l'Unité (Note « Stratégie Sud » transmise au Copil et au CUCL). Le département arbitre ensuite nos demandes selon ses propres critères qu'il va ensuite défendre au Pôle Science qui réunit l'ensemble des 5 départements scientifiques de l'IRD et la Direction de l'Institut. L'arbitrage final est prononcé par la PDG. A chaque étape, des demandes sont écartées, sans nécessairement focaliser sur les dernières lignes du classement des Unités.

Ainsi, si les critères de sélection finale des demandes peuvent parfois nous échapper, chaque fiche doit être établie en concertation avec les responsables de DS qui les porteront devant le COPIL. Les responsables d'équipes, de DS et la Direction sont à la disposition de chacun pour aider à monter et à finaliser les demandes et pour fournir des retours individuels en cas de questionnements, sans pour autant qu'il soit nécessaire de diffuser le classement qui reste un outil de management qui ne doit pas être interprété en dehors d'un contexte global qui dépasse des considérations individuelles.

➔ *Le CUCL a entendu les arguments de la direction et n'a pas de commentaires à ajouter.*

### **3. Taxe solidarité de 2%**

Le principe d'une taxe solidarité prélevée sur projets est globalement accepté par l'ensemble des corps de l'UMR. Sa mise en œuvre est cependant confrontée à des difficultés d'ordre administratif pour certaines tutelles et pour certains bailleurs. Une réflexion plus aboutie sur l'utilisation des fonds ainsi collectés doit également être menée (Ressources humaines, financements de projets internes, achats matériel commun via le GL,...). En l'état, la mise en place de cette taxe est jugée prématurée pour 2022.

➔ *Le CUCL demande qu'un groupe de travail soit constitué pour réfléchir aux modalités et à l'utilisation de cette taxe. Les agents intéressés pour constituer ce groupe peuvent entrer en contact avec Rémy Froissart.*

Dans le cas du renforcement du BAR jugé prioritaire (remplacement d'un agent administratif CNRS en congé pour plusieurs mois), 9000€ seront attribués au recrutement d'un CDD pour trois mois. Des discussions entre le DU et le CNRS (DR13+INEE) sont en cours pour trouver une solution plus pérenne.

➔ *Le CUCL s'engage à rédiger avant le 8 mars (date du prochain COPIL) une motion commune adressée à la direction de l'INEE pour rendre compte de la gravité de la situation afin d'appuyer la direction dans ses négociations.*

#### **4. Politique intégrative : « bonus » nouveaux arrivants**

Pour rappel, le CNRS et l'UM donnent désormais 10000€ à chaque nouveau CR/MCU recruté, l'IRD 15000€ à chaque nouveau CR. Rien n'est prévu en revanche pour les DR/PR et ITA.

Le COPIL a décidé de respecter les décisions des tutelles et de ne pas équilibrer les différences de dotations entre entités.

- ➔ *Le CUCL demande à ce qu'une partie de la Taxe 2% puisse être destinée aux nouveaux arrivants pour rééquilibrer la dotation aux CR/MCU et envisager d'allouer une prime d'installation aux DR/PR.*

#### **5. Point espaces bureaux**

Il est rappelé qu'un groupe de travail espace a été constitué l'an dernier pour effectuer un « bilan de l'occupation des sols » par DS dans l'UMR. Suite à ce travail, chaque DS s'est vu attribuer une surface d'occupation et des recommandations ont été adressées à la direction: certains DS sont déficitaires, d'autres excédentaires et des engagements ont été pris pour rétablir une distribution des surfaces équitables entre les DS. La direction rappelle que les règles d'attribution sont claires :

- Chaque DS est responsable de l'attribution des espaces bureaux dont il dispose actuellement à ses agents titulaires, CDD et thésards résidents.
- Chaque accueil court (étudiant, stagiaire, chercheur en accueil temporaire) est géré via le pôle accueil de l'Unité (resp. Julie Pla) qui gère les espaces mutualisés (actuellement saturés).
- Chaque nouvel espace bureau obtenu dans l'UMR doit être attribué après concertation entre DS.

- ➔ *Le CUCL relève que ces règles ne sont pas connues de tous et pas toujours respectées dans la pratique avec des exemples concrets récemment. Après discussion, il est suggéré qu'une instance représentative à définir (nouveau GT ?, CUCL ?) prenne en charge ces attributions d'espace. Cette recommandation sera à l'ordre du jour du prochain CUCL.*

#### **6. Incivilités au laboratoire**

De nombreuses incivilités dans divers laboratoires du centre IRD sont régulièrement rapportées. Dernièrement, Arnaud Berthomieu a fait part de sa démission du suivi de la maintenance annuelle des pipettes de l'UMR suite à de trop nombreux cas de casse non signalés.

En complément, voici une liste succincte des dernières incivilités relevées dans nos laboratoires:

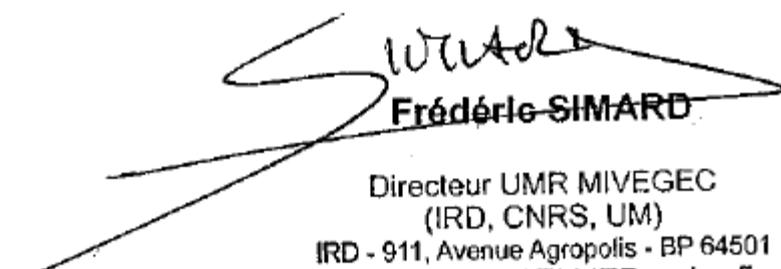
- Casse du Phmètre en 607
- Casse de la lame de comptage des cellules (utilisée avec le Luna cell counter) au P2
- Casse d'une partie du guidon de l'autoclave à la laverie
- Problèmes récurrents d'utilisation du cristal violet en 509
- Micropipettes qui se baladent de labo en labo, cassées, éjecteurs qui disparaissent.
- Lampe microscope allumée 24h (peut être plus) sous une bâche en synthétique – lampe cassée. Objectifs non nettoyés après utilisation
- Table UV de la salle BET allumée un weekend entier
- Balances jamais nettoyées après usage et qui finissent par se corroder (souligné par le prestataire qui est venu contrôler les balances).
- Machines PCR stoppées intempestivement en cours de cycle

- Machine qPCR mutualisée de l'unité monopolisée plusieurs jours de suite (normalement c'est 1 run/jour/équipe)
- Déplacement de stocks/échantillons des autres
- Paillasse pas rangées/nettoyées après manips
- Un gros laisser aller sur le vidage des poubelles dans l'ensemble des labos

Plusieurs propositions ont émané des différents collèges constitutifs du CUCL qui s'ajoutent aux réactions du COPIL et de la Direction sur le sujet.

→ *Le CUCL propose que l'ensemble des agents soient prochainement sollicités par leurs représentants respectifs pour faire remonter des propositions concrètes. Un document de synthèse est attendu pour le 8 mars (date du prochain COPIL) pour prises de décisions et actions immédiates.*

Validé et diffusé à l'ensemble de l'Unité le 24 février 2022



**Frédérie SIMARD**  
Directeur UMR MIVEGEC  
(IRD, CNRS, UM)  
IRD - 911, Avenue Agropolis - BP 64501  
34394 MONTPELLIER cedex 5  
Tél. : 33(0)4 67 41 61 47